



# PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHONE-ALPES

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

### NUMERO SPECIAL

DU

16 novembre 2010

DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE

Arrêté n°10-56 du 8 novembre 2010 : modalités d'organisation des épreuves des concours externe et interne de recrutement dans le corps des techniciens sanitaires au titre de 2010 dans la région Rhône Alpes

---

*Le recueil des actes administratifs peut-être consulté sur notre site Internet :*  
**<http://www.rhone.gouv.fr>**

*Les textes publiés peuvent être consultés dans leur intégralité  
auprès des différents services concernés*

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales – 31 rue Mazenod – 69426 LYON Cedex 03  
Standard Préfecture : 04.72.61.60.60 – Fax : 04.78.60.41.37 - <http://www.rhone-alpes.pref.gouv.fr>

Arrêté n° 10-56 du 8 novembre 2010

**Objet** : modalités d'organisation des épreuves des concours externe et interne de recrutement dans le corps des techniciens sanitaires au titre de 2010 dans la région Rhône Alpes

**Article 1<sup>er</sup>** : La date des épreuves écrites des concours autorisés par arrêté ministériel du 18 octobre 2010 en vue de pourvoir 6 postes de techniciens sanitaires en région Rhône-Alpes est fixée au Mardi 14 décembre 2010.

Le centre d'examen des épreuves écrites est situé à LYON.  
Les épreuves orales auront lieu à LYON.

**Article 2** : Les postes sont répartis de la manière suivante :

- Concours externe : 4 postes
- Concours interne : 2 postes

**Article 3** : Le dossier de candidature comprend un formulaire d'inscription.

**Article 4** :  
L'ouverture des inscriptions est fixée au 10 novembre 2010

La date de clôture des inscriptions est fixée au 1<sup>er</sup> décembre 2010, délai de rigueur.

Les modalités d'inscription sont les suivantes :

- Par voie télématique :
  - sur le site du ministère internet ou intranet du ministère de la santé et des sports à l'adresse suivante : <http://www.sante.gouv.fr/modalites-d-inscription.html>

DATE ET HEURE DE PARIS	CONCOURS DE TECHNICIENS SANITAIRES
Ouverture du serveur.....	Mercredi 10 novembre 2010
Date et heures limites d'inscription.....	Mercredi 1 <sup>er</sup> décembre 2010 à minuit (horaire métropole)

- Par voie postale : Le formulaire d'inscription peut être obtenu :
  - par téléchargement du dossier d'inscription sur le site internet du ministère de la santé, de la jeunesse et des sports à l'adresse suivante : <http://www.sante.gouv.fr/modalites-d-inscription.html>
  - sur demande uniquement auprès de la DRJSCS service des ressources humaines– situé au 245 rue Garibaldi 69003 Lyon (bureau de la Formation Continue) de 9h00 à 12h et de 14h à 16h 00, téléphone : 04 72 61 34 48 jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2010.
  - par courriel : [concoursdrh@sante.gouv.fr](mailto:concoursdrh@sante.gouv.fr)

Le dossier de candidature transmis par voie postale devra être obligatoirement adressé à l'adresse ci-dessous au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2010 à minuit (le cachet de la poste faisant foi).

Pour tous renseignements, les candidats peuvent téléphoner du lundi au vendredi au 0800 006 422 (appel gratuit) ou adresser un courriel à l'adresse suivante : [concoursdrh@sante.gouv.fr](mailto:concoursdrh@sante.gouv.fr)

Tout dossier posté hors délai ne pourra être pris en considération.

**Article 5** : La composition du jury fera l'objet d'un arrêté pris conjointement par le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique et par la ministre de la santé et des sports.

**Article 6** : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

Pour le Préfet,  
et par délégation  
Le directeur régional de la jeunesse,  
des sports et de la cohésion sociale  
Alain PARODI